

Questions simples, réponses simples

Par **Sn Ym**, le **26/12/2016** à **17:23**

Bonjour à tous,

Un petit questionnaire provenant de 4 étudiants en Capacité en droit, pour qui les TD sont facultatifs :

Quels codes aurons-nous le droit d'utiliser en examen ?

A-t-on le droit d'apporter la constitution française au partiel de droit public ?

Les partiels sont à la rentrée, et même si les cours nous sont familiers, nous n'avons que très peu d'idées sur ce qui nous sera demandé en examens.... Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet ?

Comment combler nos lacunes méthodologiques, en analyse de texte et en dissertation, alors que nous ne pouvions assister aux TD pour cause d'empêchements professionnels ?

Merci d'avance.

Par **Sn Ym**, le **26/12/2016** à **18:57**

PS : Nous contemplons désormais la mort non plus avec appréhension, mais avec envie, elle qui serait définitivement la réponse à tous nos maux.

Oui, on est à deux doigts de la dépression.

BA de Noël, bonne résolution humanitaire prise avec de l'avance, points de karma à glaner...

Les motivations sont nombreuses.

Soyez charitables, s'il vous plaît !

Par **Jb1**, le **26/12/2016** à **19:46**

Bonsoir !

Je ne suis qu'en licence 1, mais je pourrais peut être vous fournir quelques éléments de

réponse. Je n'ai pas suivi le cursus de la capacité en droit, mais les réponses à ce genre de questions sont souvent les mêmes.

Sur les documents autorisés en examen : Impossible de vous donner une règle générale, puisqu'elle n'existe pas. Chaque professeur choisit son sujet d'examen mais aussi les conditions de l'épreuve... certains autorisent le code civil, certains un code civil surligné par endroits, d'autres aucun document. A part vous renseigner directement auprès du professeur ou bien d'étudiants de l'année supérieure qui auraient eu l'examen que vous allez passer, impossible donc de vous donner une réponse définitive.

N'ayant pas suivi ce cursus, difficile donc de vous donner une réponse. Et si quelqu'un l'a suivi, il vous donnera sûrement une réponse partielle : le déroulement, le type d'épreuve, ce qui est demandé en examen... ça dépend du professeur, de la faculté, et je doute que sans ces informations, quelqu'un ici puisse vous donner une réponse précise. Ou suivez vous ce cursus ? Un membre aura peut être suivi une capacité en droit dans votre université, et pourra alors vous répondre précisément...

Il me semble approprié d'aller glaner des informations auprès des élèves en deuxième année de capacité (directement sur le campus, via la messagerie de votre ent, ou via un éventuel forum rattaché à votre fac), ou bien d'élèves qui avaient suivi cette formation dans votre faculté et qui ont poursuivi ensuite leur licence etc...

S'ils ont eu les professeurs que vous avez, alors ils pourront répondre à vos questions. Aller consulter les annales d'examens (en règle générale disponibles à la BU) pourrait aussi vous permettre de trouver des éléments de réponse, qu'il m'est malheureusement impossible de vous donner.

Bon courage dans vos recherches, j'espère qu'un membre aura plus d'informations que moi, ou que vous trouverez des réponses grâce aux pistes que je vous ai proposé...

Bonnes fêtes à vous et courage pour vos examens [smile3]